



Municipalité de Saint-Germain
Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, Canada, G0L 3G0

Province de Québec
Municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

Le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 est adopté comme suit :

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Catherine Legault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront à 19 heures 30.

Mardi 9 janvier	Lundi 5 février
Lundi 4 mars	Lundi 8 avril
Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 8 juillet	Lundi 5 août
Lundi 9 septembre	Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Donné à Saint-Germain-de-Kamouraska, ce 12^e jour du mois de décembre 2023.

Hélène B. Bernier
directrice générale, greffière-trésorière